

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1907)  
**Heft:** 65

**Artikel:** L'art décoratif et son exposition permanente  
**Autor:** Contat, Ant.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-624613>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Mars-Avril 1907

N° 65

März-April 1907

Prix du Numéro . . . . . 25 cts.  
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires . . . . . Fr. 5.— par an

Preis der Nummer . . . . . 25 cts.  
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder . . . . . Fr. 5 per Jahr

#### SOMMAIRE :

1° L'Art Décoratif et son exposition permanente. — 2° Communications du Comité Central. Réorganisation du Comité Central. Assemblée générale. Membres passifs. Réponses des Sections. — 3° Expositions. Exposition nationale en 1908. Exposition municipale de Genève. Turnus. — 4° Commission fédérale des Beaux-Arts. Le Kunstverein et le Règlement de la Commission fédérale des Beaux-Arts. — 5° Correspondance des sections et des sociétaires. Lettre de M. Reymond (Paris). A nos collègues de langue allemande. Expositions organisées par notre société. Lettres de M. Geiger (Argovie). — 6° Tir fédéral de Zurich. — 7° Admission des femmes dans la société. Lettre de Mademoiselle Kunz de Munich. — 8° Secession. — 9° Nouvelles diverses. Concours. Momento des expositions annoncées ou en formation. Bulletin des expositions ouvertes à visiter. — 10° Bibliographie. — 11° Rectification.

### L'ART DÉCORATIF ET SON EXPOSITION PERMANENTE

Parmi les revues d'art françaises, celle que dirige avec tant de compétence M. Gustave Soulier mérite à plus d'un titre de retenir l'attention et la sympathie des artistes suisses. Grâce à l'initiative de notre compatriote M. Horace Trembley, l'*Art décoratif* a commencé et continuera à publier toute une série d'articles, abondamment illustrés, sur

le mouvement artistique en Suisse. Après avoir donné, en 1904, une étude sur BIELER, cette excellente revue a publié, en août 1905, un travail très documenté de C. F. Ramuz sur le bon sculpteur A. DE NIEDERHAUSERN-RODO. En novembre 1905 a paru un premier article de Maurice Baud sur l'*Art suisse contemporain*, avec de bonnes reproductions d'œuvres de B. MENN, Maurice REYMOND, ROSSI, BAUD-BOVY, SANDREUTER, etc. Dans le même numéro, la revue annonce qu'elle publiera prochainement les articles suivants :

*L'Art suisse contemporain* (2<sup>me</sup> partie), par Maurice Baud.  
*Barthélemy Menn*, par D. Baud-Bovy.

*Les paysages de Mlle Pauline de Beaumont*, par Gaspard Vallette.

*Paul Robert*, par Philippe Godet.

*Hodler*, par Paul Seippel.

Cette série, qui réunit, on le voit, les noms des meilleurs écrivains suisses et ceux des artistes les plus en vue, sera continuée.

Mais l'*Art décoratif* est en train de s'acquérir un autre titre à la reconnaissance des artistes suisses. Sous ses auspices va s'ouvrir un nouveau salon d'exposition, 7, rue Laffitte, à Paris. Voici à ce sujet quelques lignes extraites d'une lettre de M. Horace Trembley :

« J'ai proposé à M. Soulier de me réserver la possibilité d'étudier la participation des Suisses à cette nouvelle salle. J'estimais qu'il y avait pour nos artistes bien des avantages à exposer rue Laffitte, sous le patronage d'une revue con-

nue, et il me semblait que cela compléterait heureusement la tentative entreprise avec nos articles. »

« Divers groupes s'étant denc constitués pour profiter de cette salle en se partageant les frais généraux, j'ai saisi cette occasion favorable et ai pu assurer la participation financière d'un groupe suisse. Ce local ne sera pas à la disposition d'un cénacle ou d'une coterie, mais pourra être ouvert à tout artiste vraiment digne de ce nom, et tant aux artistes suisses résidant en Suisse même qu'à ceux de Munich ou de Paris. »

« Les gros frais étant déjà couverts, ils n'auront qu'à verser une cotisation modique, qui pourra être mensuelle ou annuelle. Il sera prélevé naturellement un pour cent à fixer sur les ventes. »

« J'espère par cette combinaison créer *le débouché* si nécessaire. »

« La salle, située dans une rue connue et fréquentée par tous les amateurs et acheteurs d'œuvres d'art, administrée par une revue prospère, soutenue par une importante publicité, par nos articles, par les différentes colonies étrangères de Paris, invitées à venir visiter les œuvres d'artistes de leurs pays, voici bien, il me semble, quelques éléments de succès. »

Il ne nous reste qu'à remercier M. Horace Trembley de son intelligente initiative, et à souhaiter à l'entreprise de l'*Art décoratif* tout le succès qu'elle mérite.

L'adresse de M. H. Trembley est : 48, rue Madame, Paris.

Ant. CONTAT.

## COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'intention du Comité central était tout d'abord de convoquer notre assemblée générale dans une ville de la Suisse centrale au mois de juin, comme le veut le règlement. Mais, réflexion faite, avant de prendre une décision définitive il désirerait connaître l'opinion des sections ou des membres individuellement, et il se rallierait à une proposition qui réunirait l'assemblée au mois de septembre. Elle aurait lieu dans ce cas à Genève et les membres qui désirent y assister pourraient en profiter pour visiter en même temps l'Exposition municipale. Les réponses à propos de cet objet devront parvenir au Comité avant le 10 mai.

Aux cinq questions qui doivent être discutées à la prochaine assemblée générale il faut ajouter deux propositions que nous avons omis involontairement de mentionner et qui doivent aussi figurer à l'ordre du jour, ayant été dépo-

sées en temps voulu par leurs auteurs, soit à l'assemblée de Berne en octobre 1906.

1<sup>re</sup> Proposition de M. M. Girardet, « admission de membres passifs dans la Société ».

2<sup>o</sup> Proposition de M. Röthlisberger, « réorganisation du Comité central ».

Nous publions in extenso cette proposition. nous réservant de donner plus tard l'avis du comité central sur cette question.

## RÉORGANISATION DU COMITÉ CENTRAL

Proposition de M. W. Röthlisberger. Le Comité central est invité à soumettre aux sections des propositions en vue de la réorganisation et de la nomination du Comité central sur les bases suivantes : A l'avenir le Comité central sera composé de cinq ou de sept membres choisis dans les différentes sections et nommés par l'assemblée des délégués.

Ce comité constituerait lui-même son bureau et le président nommé par lui serait le président central. Le tout sous réserve de ratification par l'assemblée générale. Tous les membres sont rééligibles.

Le Comité central se réunirait une fois par mois à Olten et les frais de déplacement et d'entretien seraient supportés par la caisse centrale.

Le grand avantage de cette façon de procéder serait de permettre à un grand nombre de sections de participer à la direction générale de la Société, de faciliter au Comité central les moyens de se renseigner sur ce qui se passe dans les différentes régions, d'établir des liens constants entre les sections et de faire entrer au Comité central les artistes les mieux qualifiés pour en faire partie. De plus cela supprimerait l'organisation compliquée de la nomination du président central par bulletins secrets.

Berne, 7 octobre 1906.

W. RÖTHLISBERGER.

## MEMBRES PASSIFS

La proposition de M. Girardet d'accepter dans la Société à titre de « membres passifs » des personnes s'intéressant au développement des Beaux-Arts en Suisse et à la prospérité de notre Société a été adoptée par l'assemblée des délégués du 6 octobre 1906 à Berne, mais n'a pu conformément au règlement être discutée à l'assemblée générale, elle figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Le Comité central invite les Sections à discuter dès maintenant dans quelles conditions les membres passifs seront admis.